REÇU EN PREFECTURE
le 26/09/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20240917-2024_08_11_

Parc naturel régional des Baronnies provençales

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

17 SEPTEMBRE 2024

N° 2024-08-11

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents (mini 11 dont 6 en salle) : **16**

Nombre de voix
En exercice : 35
Présentes : 20
Exprimées par pouvoirs : 7
Total (mini 19) : 27

Quorum atteint

Délégué·es présents·es

1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 2 voix)
Claude AURIAS

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 2 voix)
Agnès ROSSI

1 représentant du Conseil départemental de la Drôme (porteurs de 2 voix chacun)
Pierre COMBES

1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes (porteur de 2 voix)
Gérard TENOUX

12 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)
Fabienne BARBANSON, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Nicole PELOUX, Kevin QUEYREL, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Danielle TOUCHE.

Délégué·es excusé·es ayant donné pouvoir :
Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Éric RICHARD à Fabienne BARBANSON, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Vincent JACQUEMART à Nicole PELOUX, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX.

Délégué excusé : Lionel TARDY

****

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Claude AURIAS est nommé secrétaire de séance

REÇU EN PREFECTURE
le 26/09/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20240917-2024_08_11_

Objet : Réserve Internationale de Ciel Etoilé : validation du périmètre

Délibération sans incidence financière

Rapport :

La Présidente expose,

Dans sa Charte, le Parc s'est engagé pour la « protection et la valorisation de la qualité du ciel nocturne des Baronnies provençales » avec notamment l'objectif d'obtenir le label **Réserve Internationale de Ciel Etoilé** (RICE). Le label n'est pas envisagé comme une fin mais comme le début d'une démarche globale de valorisation pour rendre le territoire attractif dans un objectif prioritaire de développement d'une **destination touristique étoilée.**

Dans le cadre de cette candidature, le syndicat mixte du Parc a mandaté le bureau d'études DarkSky Lab qui a réalisé une étude de la noirceur du ciel nocturne et identifié les zones les plus sombres du territoire. A partir de ce travail, un périmètre a été défini qui correspond aux critères de DarkSky International (secteur le plus sombre du territoire, une zone tampon qui entoure totalement et protège la qualité du ciel d'une zone cœur, une surface minimale de 700km²). Suite aux premiers échanges avec DarkSky International et aux remarques du comité de pilotage, le périmètre proposé comprend les communes suivantes :

ZONE CŒUR :
Ballons, Chauvac, Eygalayes, Izon-la-Bruisse, Laborel, L'Epine, Montjay, Moydans, Ribeyret, Saint-André de Rosans, Sorbiers, Vers-sur-Méouge, Villebois-les-Pins

ZONE TAMPON :
Barret-sur-Méouge, Bellecombe-Tarendol, Chanousse, Cornillac, Cornillon, Eourres, Etoile-Saint-Cyrice, Garde-Colombe, La Charce, La Piarre, Le Poët-Sigillat, Lemps, Mévouillon, Montauban-sur-l'Ouvèze, Montclus, Montferrand-la-Fare, Montfroc, Montguers, Orpierre, Pelonne, Pommerol, Rémuzat, Rioms, Rosans, Roussieux, Saint-Auban-sur-Ouvèze, Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze, Saint-May, Saint-Pierre-Avez, Saint-Sauveur-Gouvernet, Sainte-Colombe, Salérans, Sigottier, Trescléoux, Val-Buëch-Méouge, Valdoule, Valdrôme, Verclause, Villeperdrix.

4 COMMUNES SONT COMPRISES DANS LES DEUX ZONES (pour assurer une zone cœur entièrement entourée de la zone tampon) :
Barret-de-Lioure, Lachau, Séderon et Villefranche-le-Chateau

A plus long terme, une fois le label RICE obtenu, des démarches pourront être engagées pour étendre le label RICE à l'ensemble des communes du Parc.

Délibération

- Vu la délibération du Bureau Syndical n°2020-07-11 du 23 octobre 2020 actant la candidature du Parc au label RICE délivré par DarkSky International ;
- Vu la délibération du Bureau syndical n°2021-11-12 du 3 décembre 2021 précisant le calendrier et la méthode pour déposer une candidature au label RICE ;
- Considérant les résultats de l'étude sur la qualité du ciel nocturne rendu par Dark Sky Lab le 4 janvier 2021 ;
- Considérant les réunions de terrain menées auprès des élus locaux et habitants :
    - 10 novembre 2020 : Présentation en séminaire aux nouveaux élus du Comité syndical du Parc
    - 26 octobre 2021 : Rencontre des élus de la communauté de communes Vaison Ventoux avec le PNR du Mont Ventoux

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 26/09/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20240917-2024_08_11_

- 27 octobre 2021 : réunion publique à Garde Colombe (présentation de la démarche RICE et information sur l'extinction de l'éclairage)
- 20 mai 2022 : réunion publique à Trescléoux (présentation de la démarche RICE et information sur l'extinction de l'éclairage)
- 29 mars 2022 : formation « nuit » à destination des Marqués Valeurs Parc
- 7 mars 2023 : réunion de présentation de la démarche RICE aux élus de Valdrôme
- 30 novembre 2023 : présentation de la démarche RICE au conseil municipal de Valdoule et diagnostic de l'éclairage public

- Considérant la présentation de la démarche au Comité Syndical le 24 juin 2022 ;
- Considérant la réunion de présentation de la démarche RICE aux élus du périmètre pressenti le 19 septembre 2022 ;
- Considérant l'approbation des communes présentes à l'occasion du comité de pilotage le 14 juin 2024.
- Considérant les retours positifs de DarkSky International sur les propositions de périmètre ;
- Considérant la Charte du Parc et sa mesure II.2.1 « Promouvoir par l'éveil des sens, une "destination nature" qui a du sens » ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** le périmètre des zones « cœur » et tampon de la RICE qui seront intégrées dans la candidature au label ;
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX